



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 08/04/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

Date	08/04/2026
Lieu	Salle Fontvieille
Présents	Gilles ROGIER, Sandra LIZANO, Gisèle VAUQUOY, Serge FERRIER, Frédéric BUISSON, Danièle ENJARLAN, Jean-Philippe BERSIA, Denis DUVAL, Muriel GILLET, Franck POURRIERE, Nathalie THIOLLIERE, Johanna DJOUADI, , Michel REYNAUD, Gaëlle MYSLICKI, Serge LAURENT, Nicole THEILLOUT
Absents	Eric BOURASSEAU,
Procurations	Camille ARMENGAUD à Gilles ROGIER, Stéphanie BROUQUIER à Gaëlle MYSLICKI
Quorum	16 en début de séance
Heure d'ouverture de la séance	15h00
Heure de clôture de la séance	
Présidence	Monsieur le Maire Gilles ROGIER
Secrétaire de séance	Pour l'opposition : Pour la majorité : Mme Johanna DJOUADI a été élue secrétaire de séance
Public	Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur
Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature.	



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 08/04/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Dossier n°1	Approbation du compte rendu du précédent conseil															
Débat	G ROGIER demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 22/03/2026 Aucune remarque															
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :															
Dossier n°2	Délégation d'attribution au maire pour prendre des décisions en application de l'article L2122-22 du CGCT et subdélégation au 1er adjoint article L2122-18 du CGCT															
Débat	G ROGIER informe les membres du conseil municipal que ce dernier a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Il explique que dès que les décisions sont importantes, l'avis du conseil municipal est demandé															
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :															
Dossier n°3	Indemnité des élus															
Débat	G ROGIER explique que les indemnités de fonction sont destinées à couvrir les frais auxquels les élus sont exposés dans l'exercice de leur mandat, qu'il a été créé 3 postes d'adjoints. Il propose le montant ci-dessous : <table border="1" data-bbox="438 1288 1407 1742"><thead><tr><th>Fonction</th><th>% de l'indice brut terminal de la fonction publique</th><th>Montant mensuel brut</th></tr></thead><tbody><tr><td>Maire</td><td>55.7%</td><td>2289.56 €</td></tr><tr><td>1^{er} adjoint</td><td>21.38%</td><td>878.83 €</td></tr><tr><td>2^{ème} adjoint</td><td>21.38%</td><td>878.83 €</td></tr><tr><td>3^{ème} adjoint</td><td>21.38%</td><td>878.83 €</td></tr></tbody></table>	Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut	Maire	55.7%	2289.56 €	1 ^{er} adjoint	21.38%	878.83 €	2 ^{ème} adjoint	21.38%	878.83 €	3 ^{ème} adjoint	21.38%	878.83 €
Fonction	% de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant mensuel brut														
Maire	55.7%	2289.56 €														
1 ^{er} adjoint	21.38%	878.83 €														
2 ^{ème} adjoint	21.38%	878.83 €														
3 ^{ème} adjoint	21.38%	878.83 €														
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :															
Dossier n°4	Election de la commission d'appel d'offre															
Débat	G ROGIER procède à l'élection Et procède au dépouillement Liste G ROGIER/F BUISSON /M REYNAUD															



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 08/04/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	18 votants Bulletin blanc 0 18 pour la liste G ROGIER élu à la majorité
Dossier n°5	Proposition création de la commission des impôts directs CCID
Débat	G ROGIER explique qu'elle est composée de 7 membres, le maire ou l'adjoint délégué et 6 commissaires. Pour la désignation des commissaires, il est proposé une liste de 24 noms, la direction départementale des finances publiques nomme 6 titulaires et 6 suppléants. Monsieur le Maire fait lecture de la liste de propriétaires fonciers désignés D ENJARLAN explique quel est le rôle de la CCID : elle intervient en matière de fiscalité directe locale, procède à l'évaluation des propriétés Ajourné A proposer 2 personnes dans le village
Dossier n°6	Création de la commission de contrôle des listes électorales
Débat	G ROGIER explique que la commission de contrôle veille à la régularité des listes électorales. Elle examine les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions du maire en matière d'inscription ou de radiation. Elle est composée de 5 membres : 3 membres de la majorité municipale ainsi que deux conseillers appartenant à l'opposition. Il est désigné : Sandra LIZANO Nicole THEILLOUT Gisèle VAUQUOY Serge LAURENT Gaëlle MYSLICKI
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°7	Election du CCAS
Débat	G ROGIER informe qu'il y a deux listes Liste 1 G VAUQUOY, S FERRIER, S LIZANO, N THEILLOUT, M GILLET, M REYNAUD Liste 2 G MYSLICKI 18 enveloppes Liste 1 = 13 Liste 2 = 3 Nuls 2



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 08/04/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>Sont élus au conseil d'administration du CCAS Gisèle VAUQUOY Serge FERRIER Sandra LIZANO Nicole THEILLOUT Muriel GILLET Michel REYNAUD Gaëlle MYSLICKI</p>
Dossier n°8	Création de la commission extra communale Festivités/animation
Débat	<p>G ROGIER propose la création de la commission festivité/animation afin que des personnes qui n'appartiennent pas au conseil municipal puissent participer à la vie locale, notamment pour les animations et festivités . il propose de fixer le nombre à 11 membres du collège élus :</p> <ul style="list-style-type: none">- G ROGIER- JP BERSIA- E BOURASSEAU- G VAUQUOY- M GILLET- M REYNAUD- D DUVAL- C ARMENGAUD- J DJOUADI- N THEILLOUT- S LIZANO <p>Au précédent mandat, cette commission existait déjà. La création d'une telle commission pour les Festivités évite tout problème financier car les dépenses sont encadrées par la commune et vérifiées par la trésorerie. S LAURENT demande s'il y a la possibilité qu'un élu de l'opposition puisse faire partie de la liste G ROGIER explique que la porte n'est pas fermée mais pas pour l'instant</p>
Vote	<p>Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :</p>
Dossier n°9	Création de la commission extra communale jeunesse/sports/culture/école
Débat	<p>G ROGIER informe que cette commission avait déjà commencé lors du précédent mandat Par le biais de cette commission les membres non élus de la liste électorale pourront y participer en tant que bénévole G MYSLICKI demande si c'est le même positionnement que pour la précédente commission G ROGIER confirme que c'est le même Il est proposé de fixer à 5 le nombre de membres du collège des élus :</p> <ul style="list-style-type: none">- G ROGIER



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 08/04/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<ul style="list-style-type: none">- JP BERSIA- S FERRIER- C ARMENGAUD- J DJOUADI
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°10	Désignation des représentant communaux :parc du verdon, SIANOV, TE83, syndicat intercommunal des transports des collèges, Sidevar, communes forestières du var, relation armée, relations ITER
Débat	<ul style="list-style-type: none">- Parc du verdon titulaire M GILLET et 2 suppléants F POURRIERE G ROGIER A l'unanimité- SIANOV titulaire JP BERSIA D DENIS suppléants F BUISSON A l'unanimité- SYMIELEC titulaire JP BERSIA suppléants S FERRIER A l'unanimité- Syndicat des transports 2 titulaires G ROGIER E BOURASSEAU 2 suppléants S FERRIER F BUISSON A l'unanimité- SIDEVAR 2 titulaires G ROGIER M GILLET suppléant F BUISSON A l'unanimité <p>G MYSLICKI demande si la commune est obligée d'adhérer à ce syndicat G ROGIER explique qu'au départ ça a été crée par les communes et il est difficile d'en sortir car il faut l'unanimité M GILLET explique que sur les communes c'est La Verdrière qui en profite le plus G MYSLICKI explique qu'en groupe c'est peut-être intéressant mais à titre individuel c'est cher</p> <ul style="list-style-type: none">- COFOR titulaire M GILLET suppléant F POURRIERE A l'unanimité <p>Relation avec l'armée G ROGIER</p> <p>Relation ITER M REYNAUD</p> <p>G ROGIER explique que le projet du parc photovoltaïque est en attente des décisions du parc du verdon qui refuse son implantation, les élus seraient d'accord mais le technicien met son veto M GILLET souhaite rentrer au bureau pour pouvoir défendre la position de la commune.</p>



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 08/04/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°11	Emprunt pour les travaux de réseaux chemin du Jas et chemin de chichéri
Débat	G ROGIER explique que l'emprunt a été délibéré en décembre et il n'a pas été traité donc il demande de refaire une délibération pour le valider Il nous faut de la trésorerie La banque des territoires est la plus intéressante car le taux est de 0.5+ taux Livret A JP BERSIA informe que les travaux sont quasiment terminés sur le chemin des Jas 2 secteurs à fuite 300m pour les jas 11 branchements, 420m chichéri avec 25 branchements, on s'est mis en relation avec Enedis pour l'enfouissement des lignes et la mise en sécurité incendie avec la pose des poteaux incendie
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°12	Convention assistance technique assainissement collectifs
Débat	G ROGIER informe que la cotisation est basée sur la population DGF D DUVAL explique qu'ils ont un devoir de conseil C'est un moyen de contrôle de la bonne gestion du délégataire
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Dossier n°13	Convention stand de tir
Débat	G ROGIER explique que le policier municipal va être armé et il y a des obligations notamment celles de s'entraîner 2 fois par an. On doit également procéder à la sécurisation de l'armes et des munitions Le coût par séance de tirs est de 50€ par agents
Vote	Pour : à l'unanimité Contre : Abstention :
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">- Bar chez les Filles du verdon : G ROGIER explique qu'il y a eu une vente aux enchères et pas d'acquéreur. Aujourd'hui le fond de commerce est revenu au propriétaire. Le propriétaire des murs a également la licence IV. Il souhaite vendre pour 60 000€ C'est une opportunité de récupérer un local commercial. Les cuisines sont à l'étage. G ROGIER laisse la réflexion aux élus et fera délibérer lors d'un prochain conseil municipal.M GILLET explique que si la commune achète il faudrait faire une copropriété pour que tout soit bien clair- Travaux : G MYSLICKI demande quels sont les travaux devant l'école, JP BERSIA explique que c'est le raccordement de la fibre, il y a 2 parties :



CONSEIL MUNICIPAL – PROCES VERBAL SEANCE 08/04/2026 MAIRIE DE LA VERDIERE-83560

	<p>devant l'école et le début du chemin de st Joseph, et la 2nde partie rue sous l'église il y aura des chambres au sol pour éviter les boîtes en façade. Les potences n'étant pas aux normes, l'enfouissement est à la charge de l'entreprise. Par convention avec le département ils ont jusqu'à fin juin.</p> <p>M GILLET demande si l'effacement des câbles électriques</p> <p>JP BERSIA explique que certains crampage sont obligatoires car ils doivent pouvoir intervenir mais une partie devrait pouvoir être enfouie</p> <p>On parle de dissimulation plus que de l'effacement car tous les réseaux ne sont pas effaçables. De 2027 à 2030 il y aura le retrait du cuivre avec orange</p> <ul style="list-style-type: none">- Effondrement RD30 : G ROGIER explique qu'un rendez-vous avec le département va avoir lieu pour savoir la durée et quand ils interviendront. Le but était de ne pas intervenir pendant la saison estivale. Le pluvial doit être fait à ce niveau.- Diagnostic de l'église : G ROGIER informe que l'étude devait être subvention à 80% et la DRAC nous a informé qu'ils nous subventionnaient qu'à hauteur de 20% au lieu de 40%
--	---

PV arrêté le 08/04/2026 à 17h21

Gilles ROGIER

Le Maire



Johanna DJOUADI

Le secrétaire de séance